

UN ATELIER DE FACTURE DE PIANOS À NANCY AU DÉBUT DU XIX^E SIÈCLE : JOSEPH STEZLE

par Jean-Marc Stussi

Surtout concentrée, au début du 19^e siècle, à Paris où dominant Pleyel et Erard, la facture de pianos, connaît cependant quelques ateliers provinciaux (1; 2), parmi lesquels se trouve celui, peu connu, de Joseph Stezle. Établi à Nancy entre 1800 et 1836, il se consacre, principalement avant 1820, à l'entretien, la réparation et l'accord de piano-forte, ainsi qu'à la facture d'orgue. En cela, il est encore un bon représentant des facteurs d'instruments du 18^e siècle. Après cette date, parallèlement à la vente d'instruments qu'il se procurait à Paris, il s'est mis à en fabriquer lui-même. A la fin de son activité, il aura probablement construit près d'une centaine d'instruments destinés à la vente et à la location à et autour de Nancy. Un ou deux de ses employés et/ou apprentis ont participé à la production de pianos, puis ont ouvert leurs propres ateliers, à savoir Georges Louis Warnecke (1784 Lüneburg - 1848 Nancy), prédécesseur de la manufacture Staub-Warnecke, et peut-être Pierre-Hyacinthe Mangeot (1808 Nancy -1878 Nancy) installé à Nancy à partir de 1832 après avoir passé un ou deux ans dans un atelier hors de Nancy. Ses fils s'installeront à Paris en 1878 (3).

Données biographiques

Joseph Stezle est né le 17 janvier 1767 à Lay-Saint-Christophe (20 km au nord de Nancy), fils de Mathias Stezle, d'origine badoise, établi comme vigneron et organiste dans cette localité où il est arrivé avant 1765. L'attrait de Joseph pour la facture d'orgues, sa première orientation professionnelle, vient certainement du fait que son père était organiste. Ce choix peut expliquer l'installation de la famille Stezle à Nancy en 1783. Joseph a alors 16 ans et fait son apprentissage de facteur d'orgues chez Jean-François Vautrin (1755-1835), élève et successeur de Nicolas Dupont (1714-1781), et avec lequel il restera en contact jusqu'à son décès. La révolution bouleverse son activité initiale, comme d'ailleurs celle de Jean-François Vautrin. Bien qu'on ne connaisse pas avec précision ses activités entre 1789 et 1800, Joseph s'oriente apparemment vers la facture de piano-forte, car il exerce dans cette spécialité à partir de 1800 (3, 4). Dans la mesure où il est resté célibataire, il n'a, en effet, pas été possible de suivre son état social par le biais d'un mariage et de naissances d'enfants comme cela a pu être fait pour Jean Chevreux, autre facteur d'orgues et de pianos de Nancy à la même époque.

En 1800, on le trouve comme facteur de pianos, résidant 17 rue des Champs dans un immeuble qu'il venait d'acquérir (n° d'immeubles d'aujourd'hui, ceux-ci ayant changé au cours des années). Cette acquisition, dont il paye la moitié en espèces, suppose des revenus en conséquence et donc une activité suivie. Il y installera aussi son atelier et plus tard un magasin. Cette activité paraît avoir été suffisamment florissante pour lui permettre d'autres acquisitions immobilières, en l'occurrence la maison voisine (en plusieurs transactions entre 1802-1819) et un immeuble au centre ville (1815).

Son décès le 1er octobre 1836 a entraîné une procédure de liquidation de succession grâce à laquelle ont pu être mis en évidence de nombreux éléments concernant son atelier et son patrimoine (5).

La succession

La liquidation de la succession de Joseph Stezle s'est avérée assez compliquée. Sa sœur Anne et son frère François tenaient, en effet, à conserver certains biens de Joseph, tandis que les enfants co-héritiers potentiels de feu Georges Stezle, son frère marchand de musique en faillite et décédé en 1833 et auquel Joseph Stezle avait consenti plusieurs avances de trésorerie, demandaient à sortir de l'indivision (5). Au terme d'une adjudication en deux temps, Anne rachète l'immeuble 17 rue des Champs où elle résidait avec Joseph, François rachetant le 15 ainsi que l'immeuble 7 rue de l'Esplanade (immeuble racheté autour de 1833 à la famille de son frère Georges). La succession avait aussi nécessité la vente du mobilier de Joseph, ainsi que celle du stock de pianos dont François s'est en tout ou partie rendu acquéreur pour une somme de 6350.-frs. Parmi ceux-ci se trouvaient un piano à queue en acajou à 3 cordes et 6 octaves estimé à 300.-frs lors de l'inventaire et un piano en marqueterie auxquels les frères et sœur de Joseph devaient particulièrement tenir, car constituant certainement les instruments que Joseph Stezle avait les mieux réussis. Cette somme est à rapprocher de celle de 6600.-frs relative à la vente des objets de l'atelier de G.L. Warnecke après son décès en 1848 (6), laissant supposer que les ateliers de Stezle et de Warnecke pouvaient avoir eu une importance comparable, malgré la présence de seize établis chez Warnecke (également luthier) contre neuf chez Stezle. En fait, il est très probable que l'atelier de Warnecke s'est largement développé après 1836, car il se pourrait qu'il ait produit près de 800 instruments entre 1820 et 1848 (estimation hypothétique).

A la suite du décès d'Anne Stezle en 1848, puis de François Stezle en 1858, les immeubles passeront à leurs héritiers Stezle et Steger (Renard-Stezle, Vincent-Steger et Gerdolle-Stezle) qui les conserveront, pour l'un d'eux au moins, jusqu'en 1900. Ces immeubles existent toujours, mais leur configuration extérieure a changé par rapport à l'état de 1836 par surélévation, en 1883-1884, d'un étage du n°15 et de deux étages du n°17 (7).

L'atelier du facteur de pianos

Alors que l'immeuble 15 rue des Champs est destiné à la location, Joseph dispose au 17 d'un espace d'habitation et probablement de travail qu'il élargit progressivement surtout après 1818. En effet, il n'a pu être confirmé que l'atelier se trouvait, dès les origines, à cette adresse, époque à laquelle il avait des chantiers de construction d'orgues nécessitant sans doute davantage de place que celle disponible rue des Champs. L'année 1823 paraît marquer une évolution notable dans son activité. Ayant relogé la famille locataire du 17 dans la maison voisine, Joseph occupe toute la maison 17 qu'il partage avec sa sœur Anne et la domestique, affectant l'ensemble du rez-de-chaussée à son atelier et à un magasin qu'il crée à cette occasion. L'extension de son atelier se poursuit avec l'utilisation de deux chambres du rez-de-chaussée du n°15 voisin qu'il fait communiquer avec le couloir du n°17 en perçant une porte dans le mur mitoyen. Deux autres portes similaires seront ouvertes pour permettre des communications entre les deux immeubles, dont l'une vraisemblablement entre l'appartement de J. Steger et le couloir de l'étage du 17. En réalité, en célibataire et maître des lieux, tout l'immeuble du 17 est envahi un peu partout de pianos en cours de fabrication, de réparation

ou destinés à la location ainsi que de matériels divers nécessaires à la facture des pianos, et ce jusque dans sa chambre personnelle, sinon même dans celle de sa sœur (5). Même la cuisine se trouvera dotée d'une « table à fendre le bois de placage » et d'un soufflet d'orgue (utilisé pour le foyer à l'âtre ?).

La production

L'activité de Joseph Stezle paraît avoir été modeste au moins jusque vers 1820, car comme le suggèrent les remarques faites par les enquêtes statistiques des industries à Nancy entre 1815 et 1826 (8), elle devait être davantage orientée vers les accords et réparations d'instruments que vers leur fabrication. En 1816, parmi les cinq établissements d'instruments de musique employant en tout 12 personnes, il est noté que « les principaux facteurs d'instruments sont M.M. Vautrin, facteur d'orgues, Stelle (Stezle), de forté piano, <Le vert> (s'agirait-il de Warnecke ?), de basses, bassons, flutes etc. Les *artisses* dans ces genres ont eu beaucoup de réputations autrefois, mais depuis qu'on les a perfectionnés dans la capitale et à l'étranger, on ne doit plus les considérer que comme fabricants ordinaires, qui raccomodent et raccordent plus qu'ils ne perfectionnent et font des échanges de harpes, et d'autres instruments ». L'année d'après, il est spécifié que « les instruments qui sortent des ateliers sont vendus dans la ville, et les environs, et ne sont pas tellement perfectionnés pour qu'ils puissent être vendus au loin », tandis qu'en 1818, il est dit que « les ouvriers n'atteignant pas la perfection des instruments, on les fait acheter à Paris ; ils les raccomodent, les accordent et font des échanges. Leurs profits sont bornés ! ».

En ce qui concerne J. Stezle, cet état est assez compatible d'une part avec la valeur brute globale des produits manufacturés tous instruments confondus (9500.-francs en 1816 ; 12000.-francs en 1817 ; 7500.-frs en 1818 pour 3 entreprises au lieu de 5 antérieurement) (8), d'autre part avec l'espace qu'il réserve à son atelier dans sa maison. Pour Stezle seul, cela signifierait une production de l'ordre de 4 à 6 pianos par an à cette époque compte tenu du prix des pianos pratiqués alors à Paris (cf. infra). Parmi ceux-ci, on ne sait s'il s'agit d'instruments fabriqués par lui ou d'instruments acquis ailleurs et vendus à Nancy.

Après 1820, la production de Stezle semble cependant évoluer rapidement, peut-être en relation avec les capacités de Joseph Steger (ancien employé de Henry de Thann) et d'autres collaborateurs parmi lesquels pourrait avoir figuré Henrion (cf. infra), l'atelier se lançant dans une fabrication propre d'instruments plus systématique. En effet, en 1826, selon les mêmes sources, seuls deux établissements existent à Nancy, l'un étant celui de Stezle cité en marge du document, l'autre non nommé étant probablement celui de Warnecke ; à eux deux, ils emploient cinq ouvriers payés 2.-frs par jour. La valeur brute des produits atteint 12 000.-frs, soit autant qu'en 1817 pour cinq entreprises. Le rédacteur précise « qu'autrefois on exportait beaucoup à l'étranger et notamment en Suisse, aujourd'hui cette exportation a totalement cessé. On fait venir beaucoup d'instruments de Paris. On tire le sapin de la Suisse, l'acajou et les autres matières de Paris. La vente s'en fait au comptant ou à quelques mois de terme. » Faut-il en déduire que ces deux facteurs vendaient, outre leur production personnelle sans doute limitée, des pianos achetés à Paris et destinés aux pianistes plus exigeants, ou que les instruments venus de Paris étaient surtout vendus par des marchands de musique voire des professeurs de musique ? La production de J. Stezle atteindra son apogée après 1825, ainsi qu'on peut en juger d'après les données de l'Inventaire successoral de 1836. Celles-ci montrent bien que Stezle fabriquait entièrement les pianos sortis de son atelier, au moins après 1825.

En effet, indépendamment d'une « infinité de pianos commencés sans qu'il ait été possible d'en établir la description régulière », les éléments fournis par cet inventaire permettent de préciser quelques aspects de la production des dernières années de l'atelier Stezle (5) :

- les pianos fabriqués étaient, carrés, droits (verticaux) ou à queue ;
- ils étaient construits avec barrage en bois et comportaient 5½ ou 6 octaves, avec deux ou trois cordes par note ;
- le bois de placage préféré du meuble était l'acajou, essence spécifique de l'époque 1800 – 1830 ; le palissandre servait à la décoration en marqueterie. Parmi les autres essences utilisées, on note le chêne, le noyer, l'orme, le citronnier ;
- l'ivoire était utilisé pour le placage des touches sans spécification s'il s'agit des touches naturelles (le plus probablement comme depuis le dernier quart du XVIII^e siècle) ou des rehausses (en ébène ou plaquées ébène) ;
- les motifs de décoration des pieds (sabots), lyres, éclisses, serrures étaient en cuivre vernissé ou en cuivre doré ; les plaques d'adresses étaient en laiton. Il est également fait mention de rosaces vraisemblablement utilisées à la décoration des tables d'harmonie, conformément à une tradition du XVIII^e siècle.
- la présence d'une machine à filer les cordes indique que les cordes étaient doublées d'un filetage, technique introduite en Angleterre à partir des années 1820, ce qui indique que J. Stezle était à l'écoute des nouveautés en matière de facture de pianos ;
- les quatre mécanismes anciens de piano mentionnés ont pu avoir été fabriqués par Stezle, mais il est plus probable qu'il se le procurait, surtout ceux à échappement, chez un spécialiste parisien, ainsi que le corrobore une somme due à un fournisseur parisien pour un mécanisme.
- parmi les accessoires de piano, on cite des tapis de pianos en casimir et des housses.

L'inventaire fournit quelques estimations de prix de pianos présents dans l'atelier de Stezle :

- vente à J. Stezle par M. Dautrebourg d'un petit piano pour 90.-frs, sans doute un petit piano « ancien » vu son prix modique ; il n'est pas spécifié qu'il a été fabriqué par Stezle;
- estimation d'un piano à queue à 300.-frs ; il n'est pas précisé s'il s'agit d'un instrument neuf ou non ; le prix estimé est à rapprocher de celui 250.-frs pour un piano en acajou, six octaves et trois cordes fabriqué par G.L. Warnecke et vendu en 1841 par un particulier (9) ;
- un piano carré à 6 octaves et 3 cordes a été estimé à 150.-frs
- un piano carré à cinq octaves et demie et à trois cordes, à boîte en acajou, estimé à 125.-frs.
- un piano à six octaves et trois cordes « monté sur fonte », estimé à 800.-frs.
- la valeur de rachat, par François Stezle lors de l'adjudication du mobilier, de pianos et autres instruments pour 6350.-frs, ne permet pas de cerner plus précisément le prix de vente d'un piano dans la mesure où on ne connaît pas précisément le nombre de pianos concernés (cf. infra), ni leurs caractéristiques. D'autre part, le prix de rachat a pu être surévalué lors de l'adjudication pour permettre à Fr. Stezle de conserver certains instruments dans la famille.

Un reliquat de 500.-frs est réglé en 1836 pour un piano, ce qui suppose que son prix de vente « magasin » était bien supérieur et devait correspondre à un grand piano. Un autre reliquat atteint 220.-frs, sans précision sur le coût total de l'instrument. Ces sommes dues supposent des prix de vente de l'ordre de 500 à 800.frs ou plus. Ils sont supérieurs à ceux fournis par le commissaire-priseur chargé de l'inventaire successoral, prix probablement affectés d'une décote systématique par rapport au prix des instruments neufs. Les 45 pianos mis en location (cf. ci-dessous) représentaient un capital de l'ordre de plus de 13500.-frs en valeur « prix de vente public » sur une base de 300.frs par piano (valeur « occasion » sans doute sous-estimée par rapport à la valeur marchande réelle au prix « neuf »). Le prix des pianos dépendait évidemment de la conception de l'instrument (2 ou 3 cordes, nombre d'octaves), des matériaux utilisés ainsi que de la décoration (marqueterie, décors en cuivre vernissé ou doré). A titre indicatif, la maison Roller de Paris vendait, autour de 1820, des pianos à des prix magasin variant entre 650.- et 1800.-frs, à savoir (10) :

- pianos carrés et droits :

- à 6 octaves et 2 cordes : 650 à 800.-frs
- à 6 ½ octaves : 700 – 850.-frs
- à 6 octaves et 3 cordes : 800 – 900.-frs
- à 6 ½ octaves et 3 cordes : 900 – 1000.-frs

- pianos à queue :

- à 6 ½ octaves et 2 cordes : 1200 – 1500.-frs
- à 6 ½ octaves et 3 cordes : 1400 – 1800.-frs

Des prix similaires sont cités par Choron et Adrien Lafage (1839) (11) pour des pianos fabriqués à Paris. La Maison Erard pratiquait, dès 1810, des prix du même ordre de grandeur pour les pianos carrés de 5 et 5 ½ octaves à 2 cordes, les pianos à 3 cordes passant à 1200.-frs. En 1839, les pianos carrés, petit modèle, à 2 cordes, 6 octaves, 2 ou 4 pédales, mécanisme à pilotes, se vendaient 1200.-frs ; avec un mécanisme à échappement, le prix atteignait 1300.-frs. Le grand modèle, à 3 cordes, 6 ½ octaves, 4 pédales, mécanisme à échappement, revenait à 1800 - 2000 frs (12). Ces prix « Erard » sont plus élevés que les précédents, certainement en rapport avec la finesse de l'ébénisterie, la richesse de la décoration et la qualité sonore qui ont fait la renommée de la maison Erard, mais aussi avec une main d'œuvre et charges plus chères à Paris qu'en province (comme pour d'autres facteurs d'instruments réputés).

Bien que bénéficiant d'une bonne notoriété locale et régionale en facture de pianos, Stezle produisait donc assurément moins cher que les fabricants parisiens. Il ne participait pas aux expositions parisiennes, soit qu'il n'avait pas déposé de candidatures, soit que celles-ci n'aient pas été retenues (à l'exposition de 1839, sur les 28 fabricants de pianos exposants, il n'y a qu'un seul provincial, Boisselot et fils de Marseille le provincial le plus renommé à l'époque) (13). En se basant sur le rapport (Nb de pianos)/(Nb d'employés) déterminé à partir des données fournies par Bouchard-Huzard (1839) (13) qui varie entre 2,2 et 4,4 (le plus souvent voisin de 3 quelque soit le nombre d'employés de la manufacture), le nombre extrapolé de pianos produits annuellement par Stezle aurait pu atteindre de 9 à 10 pour 3 employés (Stezle, Steger, Froment), soit environ un piano par mois à l'apogée de sa production. Comme le suggèrent les mentions de l'inventaire, plusieurs pianos se trouvaient en chantier à des stades plus ou moins avancés. Il n'est cependant pas aisé d'estimer le nombre d'instruments fabriqués en totalité par Stezle pendant toute la durée de son activité, faute de disposer de témoins de sa production et par conséquent de n° de série. Est-ce à dire qu'ils étaient fragiles et n'ont eu qu'une vie éphémère, ou qu'ils ont été rapidement remplacés par des instruments

plus perfectionnés ? On peut supposer qu'environ une centaine d'instruments sont sortis de l'atelier Stezle entre 1820 et 1836. Par ailleurs, ne tenant pas compte des livres comptables antérieurs à 1830, l'inventaire successoral ne tient pas compte des livres comptables antérieurs à 1830 et ne mentionne pas l'existence de cahier de production d'instruments.

Ce n'est que très récemment qu'un instrument sorti de son magasin a été détecté (14). Toutefois, dépourvu de plaque d'adresse attestant l'auteur de l'instrument et malgré la griffe « Stezle Nancy 1821 » apposée au crayon sur la table d'harmonie avec une écriture tout à fait compatible avec celle de ses signatures, l'attribution de cet instrument à Stezle ne peut être établie. Compte tenu des similitudes de celui-ci avec des instruments d'Erard de la même époque, cet instrument atteste, qu'indépendamment de la fabrication personnelle d'instruments, Stezle vendait des instruments fabriqués en tout ou partie par un autre fabricant. Parmi ceux-ci devait figurer Erard. L'apposition de la griffe de Stezle suggère que, soit il a posé lui-même les cordes sur un instrument acquis non équipé, soit il a dû les retirer avant de le faire. Stezle ne semble cependant pas avoir été client d'Erard. Ce type de vente est également conforme aux remarques faites dans les enquêtes statistiques (8 ; cf. ci-dessus) au moins pour la période antérieure à 1825 (tout au long du XIX^e siècle, de nombreux vendeurs de pianos, qui n'avaient pas nécessairement de formation de facteur ou de fabricant de pianos, opéraient de cette manière).

La location de pianos

La location de pianos représentait, comme pour d'autres fabricants, une part importante de l'activité et des revenus. A la date du 5 novembre 1836, J. Stezle avait 44 pianos en location (étaient-ils tous de sa fabrication?). Entre mai 1831 et août 1836, le registre de locations de pianos ne compte pas moins de 340 inscriptions de locations, étant bien entendu qu'un même instrument a pu être loué plusieurs fois de suite. La location concerne toutefois une disponibilité d'environ 45 à 50 pianos auxquels il faut ajouter les pianos en attente de location (dont les 12 mis en vente - cf. infra, encart-), ainsi que ceux en cours de fabrication. A ces pianos, il convient d'ajouter les trois octroyés à Steger et les deux que se sont réservés François et Anne Stezle lors de la succession. Le prix de la location variait entre 2 (piano ancien et petit) et 18 frs (piano à queue ?) par mois. Il dépendait de l'ancienneté, de la qualité et de l'importance de l'instrument. Pour 10.-frs par mois on disposait d'un piano à 6 octaves et 2 cordes, type de piano le plus souvent loué par Stezle. Les pianos à 8 à 12.-frs par mois lui assuraient environ 70% des revenus mensuels de location pour un revenu annuel de l'ordre de 4500 à 4600.-frs.

Les prix de location mensuelle pratiqués par Stezle sont dans l'ensemble un peu moins élevés que ceux pratiqués par les facteurs parisiens (Choron et Adrien Lafage, 1839) (11) :

- piano ancien de 5 à 6 octaves :	5 à 6 francs
- piano à 5 ½ octaves :	6 à 7 francs
- piano à 6 octaves pieds colonne :	8 à 12 francs
- piano à 6 octaves, à pieds en X à 2 cordes :	12 à 18.-francs
- piano à 6 octaves, à pieds en X, 3 cordes :	18 à 30.-frs

LOCATION DE PIANOS				
Location Montant mensuel Frs	Nombre N	Nombre %	Revenu mensuel Frs	% Revenu mensuel
2	2	4,5	4	1,1
3	1	2,3	3	0,8
4	1	2,3	4	1,1
5	3	6,8	15	4,0
6	2	7,0	12	3,2
8	12	27,3	96	25,3
9	3	4,6	27	7,1
10	14	31,8	140	36,9
12	5	11,4	60	15,8
18	1	2,3	18	4,7
Total	44	100,0	379	100,0
Total / an			4548	

Ces locations lui assuraient, d'après l'état des locations des années 1830-1836 environ, un revenu annuel très substantiel. Le coût du transport à la livraison et au retour en magasin était dû en plus. Les livraisons étaient surtout faites sur Nancy, mais également dans la région (Lay-Saint-Christophe, Dieulouard, Pont-à-Mousson, Toul, Darney et Mirecourt). Ces données montrent que J. Stezle disposait d'un atelier assez conséquent et qu'il a dû construire au cours de son activité un nombre non négligeable d'instruments destinés à la vente et à la location. Il est fort probable qu'il a été le plus important fabricant de pianos de la Lorraine sud entre 1800 et 1836, partageant le marché avec son ancien collaborateur G.L Warnecke, facteur-fabricant de pianos, mais également luthier et tenant pendant un temps un magasin de musique. Stezle devait aussi être connu à Paris comme fabricant provincial, car il est mentionné dans l'Agenda Musical de 1837 (15) comme résidant « rue du Jardin des Plantes » à Nancy, dénomination évidemment un peu plus « parisienne », plus poétique et valorisante que celle de « rue des Champs ». Sa maison donnait en effet, à l'arrière, sur le Jardin des Plantes devenu depuis Jardin Botanique Godron, médecin et botaniste qui a par la suite aussi donné son nom à la rue des Champs.

Prestations de service

Aux revenus de la vente et de la location des pianos, viennent s'ajouter ceux concernant les réparations et autres prestations. Les montants qui suivent fournis par l'inventaire successoral de novembre 1836 (5) sont peu précis car ils englobent souvent plus qu'une seule prestation :

- frais de retrait de plusieurs pianos : 35 frs.
- accord de 12 pianos avant vente et port d'un autre : 17.-frs.
- emballage d'un piano et accord de trois autres pendant un an : 35.-frs.
- déballage d'un piano : 8.-frs.
- réparations : 15 à 40.-frs ; quelques réparations concernent des pianos récemment vendus, ce qui suppose que c'étaient sans doute des pianos d'occasion.
- accord d'un piano avant vente par un accordeur de la ville : 2.-francs.
- expédition de pianos par la Maison Edouard Fréquant de Paris : 271.15.-frs (nombre de pianos non spécifié).
- conduite et retour d'une caisse destinée à recevoir un piano pour Toul : 3.-francs.

- fourniture de bois d'acajou par un menuisier : 6.-frs.

A Paris, l'accord d'un piano revenait à 2,50.- et à 3,50.- francs pour un instrument respectivement à 2 ou 3 cordes, y compris le remplacement de cordes en cas de nécessité (Choron et Adrien Lafage, 1839) (11).

Autres instruments à clavier ou à cordes

Stezle a également produit des instruments à claviers plus particuliers :

- un piano monté sur cadre de fonte. Ce piano constitue un cas d'exception ou du moins une nouveauté dans la production de Stezle. Ce type de cadre a été inventé et breveté en 1825 par Alpheu Babcock, facteur de piano-forte de Boston (USA), mais son utilisation courante ne se généralisera qu'après 1900. Sa fabrication exige une technologie industrielle adaptée et une grande précision dans son usinage, ce qui le rend très onéreux. Il présente cependant le grand avantage d'être beaucoup plus résistant et fiable que le cadre en bois et permet aussi une meilleure tenue de l'accord. Il présente par contre l'inconvénient d'alourdir considérablement les instruments qui en sont dotés.

- des « pianos organisés » dont il a dû réaliser, comme facteur de piano et facteur d'orgues, les deux parties piano et orgue. Toutefois, comme d'après l'inventaire successoral J. Stezle ne disposait pas de table à couler les feuilles d'étain, il aurait pu se procurer les tuyaux chez un autre facteur d'orgues, peut-être J.F. Vautrin. Il s'agit d'un instrument associant un piano-forte (clavier et barrage en bois, généralement à deux cordes par note, constituant un ensemble amovible pour le transport), surmontant un orgue de type positif à 4 1/4 octaves (51 notes). Un mécanisme permet de jouer le piano-forte seul ou l'ensemble orgue et piano-forte. Ce type d'instrument devait répondre à un certain intérêt dès le dernier quart du XVIII^e siècle. L'inventaire des instruments de musique réquisitionnés à Paris sous la Terreur (16) en mentionne plusieurs parmi lesquels se trouvait un instrument fabriqué en 1771 par Zumppe à Londres, à l'époque important centre de production de piano-forte. Selon C. Lutz (1999) (17), le concept de piano-forte organisé aurait été inventé par Adrien II Lépine (1735 – 1795) qui présenta en 1772 à l'Académie Royale des Sciences un « *piano-forte organisé* » décrit par Dom Bédos dans son traité. Ces données indiquent que Sébastien Erard, dont un des premiers exemplaires est daté de 1790, n'en a donc pas été l'inventeur comme cela a pu être relaté. Un instrument similaire a été construit dans les années 1820-1830 par le facteur d'instruments alsacien François Antoine Pesseux de Blienschwiller (1802-1835). Restauré en 1999 par la Manufacture d'orgues Muhleisen de Strasbourg (18), il est actuellement exposé au Centre Européen de l'orgue de Marmoutier. D'autres facteurs de pianoforte ont produit de tels instruments à la mode entre 1780 et 1830.

- la présence de violons, basses, archets, serinettes et harpes (même sans cordes), indique que Stezle s'occupait aussi de lutherie. Celle-ci devait cependant représenter une activité marginale, au moins après 1816-1818 suite au départ de Warnecke, et peut-être limitée à la seule vente d'instruments produits par un autre fabricant.

Parmi les instruments mis en vente le 12 juin 1837 après le décès de Joseph Stezle, figurent un piano organisé à 6 octaves, deux orgues à claviers (l'inventaire ne mentionne pas ces deux orgues ; s'agit-il uniquement de claviers d'orgues ?) et un grand orgue d'église (19). Ce dernier correspond apparemment au vieux buffet d'orgue mentionné dans l'inventaire. Les deux harpes semblent être celles mentionnées ci-dessus. Il n'est pas établi qu'elles sont de sa fabrication.

Un « petit orgue en forme de piano » mis en vente par un particulier le 6 octobre 1837 (20) sans mention du fabricant, pourrait aussi avoir été réalisé par J. Stezle.

Le facteur d'orgues

L'activité de facteur d'orgues de Joseph Stezle se confond, avant 1789, avec celle de Jean-François Vautrin et de manière peut-être moins suivie avec celui-ci après 1800 (i.e. Saint-Epvre de Nancy en 1820 et 1828-1831). Dans les années 1800-1815, il a acheté quelques instruments, les remontant et les réparant (i.e. Saint-Sébastien à Nancy en 1803-1810). Il partage son activité entre celle de facteur de pianos et celle de facteur d'orgues sinon encore celle de luthier occasionnel. Il a également construit quelques rares instruments neufs (Chaligny, Fléville, positif de Saint-Sébastien de Nancy aujourd'hui à Moyen) (21; 22), tous antérieurs à 1815, dont celui de Chaligny est le mieux conservé.

Le matériel inventorié dans ses locaux destiné à l'orgue (118 tuyaux, un buffet d'orgue très ancien, deux boîtes d'orgue dont une non achevée - donc très probablement pour un piano-organisé - un sommier à 10.-frs pour une même destination) est peu important et en partie de récupération. L'inventaire ne mentionne pas de table à couler les feuilles d'étain pour la confection des tuyaux (opération sans doute assurée dans le cadre de la coopération avec Vautrin), ni de fers à souder, ni autres matériels destinés à la facture d'orgues. En tant que facteur d'orgues autonome, il devait se limiter, après 1815, à des travaux de réparations, d'entretien, d'accord et d'expertise parallèlement au développement de son atelier de facture de pianos. Ceci explique les déclarations de facteur de pianos ou de facteur d'orgues dans les enregistrements civils en fonction des chantiers en cours. D'autre part, considérant le peu de place dont il disposait avant 1820 dans sa maison (une pièce, au plus deux), on peut supposer qu'il ait pu détenir un atelier ailleurs en ville.

Parmi les liasses de papier, sont répertoriés (5) :

- un ancien traité pour un jeu d'orgues (date et destination non précisées).
- un ancien traité entre Stezle et la fabrique paroissiale de Saint-Sébastien de Nancy pour la fourniture d'un orgue ; il pourrait s'agir du traité par lequel J. Stezle a ajouté, en 1810, le positif de dos (neuf) à l'orgue Dingler qu'il avait acheté puis transféré en 1803 de la Chapelle St-Joseph des Prémontrés à l'église Saint-Sébastien à laquelle il l'a d'abord loué avant de le lui vendre.
- un ancien traité « semblable » pour la paroisse Saint-Nicolas de Neufchâteau. Comme pour le précédent contrat, la date n'en est pas fournie et le travail proposé n'a certainement pas été réalisé ni enregistré dans les archives de la paroisse car il n'en est pas fait mention dans le descriptif de l'orgue de Saint-Nicolas fourni par l'Inventaire des Orgues des Vosges (23).

- un billet selon lequel les héritiers de Mr. Vautrin, organiste, sont redevables de 400.-frs en remboursement d'un prêt sans titre (1837). S'agit-il de Jean-François Vautrin, le facteur d'orgues décédé le 12 juillet 1835, soit un an avant Joseph Stezle, ou d'un homonyme ?
- dépense à M. Abarca pour la réception de l'orgue de Saint-Sébastien (état des dépenses de Stezle en 1836-1837).

Ces éléments montrent que l'activité organistique de J. Stezle était modeste et peu suivie surtout après 1815, d'où peut-être, par manque de pratique (?), les difficultés qu'il a eues à réparer l'orgue du temple de Nancy en 1835 (22). Aurait-il laissé à J.F. Vautrin le champ libre pour les chantiers d'orgues, concentrant son activité essentiellement à la facture de pianoforte ? Notons au passage une remarque singulière : alors qu'après le décès de Joseph Stezle, puis de Steger, tout le matériel de l'atelier avait été dispersé, sa sœur Anne avait, par oubli ou comme ultime relique, conservé au grenier un lot de tuyaux d'orgue jusqu'à son décès en 1848.

Les collaborateurs et successeurs

La présence de neuf établis dans l'atelier ne signifie pas que celui-ci comprenait autant de personnes. Il est plus probable que l'atelier de Stezle fonctionnait avec 3 à 4 personnes y compris lui-même, certaines ayant pu y travailler à temps partiel. Ces employés étaient payés au jour de travail, soit 2,0 à 2,5.-frs entre 1816 et 1826 pour dix heures de travail par jour (8), 2.-frs encore en 1836 pour Ch. Froment, ce qui revient à un salaire mensuel de 52 à 65.-frs en comptant 26 jours ouvrés. Un salaire équivalent, voire un peu plus élevé, était peut-être attribué à Joseph Steger, son « ouvrier chef », qui bénéficiait en outre de la gratuité de son logement. A titre indicatif, les ébénistes touchaient à la même époque entre 1,00 et 2,50.-frs (production annuelle : 100 000.-frs) et les deux fabricants de cordes à boyaux et cordes harmoniques 3,00.-frs par jour (production annuelle : 4000.-frs, dont la majeure partie se vendait à des marchands qui en assuraient l'écoulement à l'étranger) (8).

La présence de Joseph Stezle comme témoin au mariage de Georges Louis Warnecke en 1809, arrivé à Nancy en 1807, suggère que ce dernier travaillait chez Stezle, ce qui semble également conforté par le fait que Warnecke résidait en 1812 au 45 rue des Champs à proximité du lieu de résidence de J. Stezle (7). En 1816-1818, Warnecke s'établit à son compte comme fabricant de piano-forté (dont il reste un ou deux rares exemplaires) et d'instruments à cordes. Il produira principalement des guitares (dont un instrument conservé au Musée de la lutherie de Mirecourt) et guitares-basses pour lesquelles il a obtenu des récompenses. Il sera également qualifié de marchand de musique (15). En 1809, Stezle employait probablement aussi Jean Henrion, âgé de 26 ans, facteur de « forté-pianos », témoin au mariage de Warnecke. Jean Henrion serait né en 1787 (à Grosbliederstroff ?), fils de Henri Henrion (20 août 1743 à Mittelbexbach (Sarre) - 24 février 1807 à Sarreguemines), « Tonmeister » et facteur-fabricant de piano-forte ayant opéré entre Sankt-Imbert et Grossbliederstroff (24). On ne sait combien de temps Jean Henrion a travaillé à Nancy, car on n'enregistre pas d'actes civils le concernant entre 1803 et 1852.

En 1818, Joseph Steger prend la relève de G.L. Warnecke dans l'atelier Stezle. Il vient de Thann où il est né le 27 juillet 1799, fils d'Alexandre Steger, taillandier (comme son père Michel) et adjoint municipal, et d'Anne Marie Beck. Rejoignant, à l'âge de 19 ans, l'atelier de Joseph Stezle plutôt qu'un atelier alsacien (Strasbourg, Colmar ou Sélestat), cela laisse

supposer une certaine notoriété de Stezle dans l'est de la France. On en déduit également que Joseph Steger avait terminé son apprentissage qu'il a très probablement fait dans l'atelier de Joseph Henry, facteur d'orgues et de piano-forte à Thann. Cet atelier avait été créé par Joachim Henry (1737-1804) dont trois instruments de 1786, 1791 et 1798 sont conservés. Il est resté actif jusque dans les années 1850 avec ses fils et petits-fils Joseph, Louis et Louis Dagobert, tous qualifiés de facteurs d'orgues ou de pianos, facteurs d'instruments ou encore de luthier (3 ; Communication orale C. Lutz, 2011 ; 25, 26). Joseph Steger a été un collaborateur permanent de Stezle pendant près de vingt ans et fera partie de la famille par son mariage le 3.2.1831 à Commercy, avec Clara Frédérique Sophie Stezle, née le 16.9.1811 à Eilenburg (Saxe), fille de François Stezle (frère de Joseph) horloger à Commercy et Dorothée Frederike Michaelis (3).

Quelques autres noms de collaborateurs ont été mentionnés. Comme ébéniste, Charles Froment devait sans doute surtout s'occuper de la fabrication des meubles de pianos. Cette qualification, souvent limitée aux employés, seul le patron portant celle de « facteur », est sans doute un peu restrictive, car les « ébénistes » étaient à même d'intervenir sur les diverses spécificités du métier de facteur de pianos. Froment semble avoir été un collaborateur permanent dans les années 1830. D'autres « ouvriers pianistes » tels Joseph Meyer et Antoine Renecker ont également compté parmi ses employés dans les mêmes années (5). Enfin, Anne Stezle, bien que n'intervenant pas directement dans l'atelier, était cependant très au courant de nombreuses affaires de son frère Joseph ainsi que cela ressort des informations qu'elle fournit lors de l'inventaire successoral.

Après le décès de Joseph Stezle, son atelier perdurera car il sera repris par Joseph Steger. La famille Stezle a consenti unanimement, en témoignage de gratitude pour les soins qu'il a apportés à la gestion des intérêts de J. Stezle et pour le travail qu'il a fait dans les ateliers pendant près de vingt ans, et en particulier pendant la maladie précédant le décès de Stezle, d'accorder à Joseph Steger le droit de porter le titre de « successeur de Joseph Stezle » (ce qui suppose une évidente réputation de son atelier) et lui ont accordé le profit de l'achalandage, de la vente et de la location des pianos. Un capital de 3000.-frs, ainsi que trois pianos lui ont en outre été octroyés. Ces intentions démontrent que Joseph Steger avait toute l'estime de la famille Stezle et qu'il était capable d'assurer la suite de l'affaire de Joseph Stezle (5). Malheureusement, son atelier n'aura qu'une courte existence, car Joseph Steger décèdera prématurément le 8 décembre 1840.

On ne dispose pas d'éléments permettant d'établir, qu'après ce décès, l'atelier a été repris par Joseph Etienne Toussaint Stezle, neveu de Joseph et âgé seulement de 20 ans en 1840. Celui-ci se qualifie, entre 1836 et 1860, de facteur de pianos, de marchand de pianos et/ou de marchand de musique, voire de fabricant de pianos dans les années 1845-1850. Toutefois, son activité n'étant jamais liée à la rue des Champs, il semble logique de considérer qu'il travaillait indépendamment de cet atelier. Il a en effet travaillé dans et/ou pris, au début avec son frère Jean Baptiste Ange, la suite de l'affaire de sa mère Emelie Stezle-Lorenziti et beau-père Jourdan (7). D'abord au 7 rue de l'Esplanade, le magasin se trouvera, après 1840, au 41 rue Stanislas et ce jusqu'en 1860, année au cours de laquelle il abandonne la facture de pianos et le magasin de musique pour devenir Marchand Papetier au 33 rue des Dominicains (7). Il est probable que la présence des deux manufactures industrielles de pianos à Nancy, Mangeot et Staub-Warnecke, ainsi que les ateliers artisanaux de Joseph Keiser et Claude Foltz n'ont pas facilité la rentabilité de l'affaire de Joseph Etienne Stezle. Avec la fermeture de son magasin et sa reconversion professionnelle, disparaît la lignée des facteurs de pianos Stezle.

Le patrimoine de J. Stezle

Peu après le décès de sa mère le 29.8.1798 (10), et ses affaires paraissant suffisamment prospères, Joseph Stezle acquiert, le 25 juillet 1800, par une vente en subrogation, par-devant Me Pognon, notaire public à Nancy, une maison située à Nancy rue des Champs n°52 entre la remise du Citoyen Louis Joseph Mique (architecte, fils de Claude Mique, architecte de Stanislas, duc de Lorraine et roi de Pologne) et la maison appartenant au citoyen Lombard. Le montant de la transaction était de 2200. frs de prix principal dont onze cent francs payés par l'acquéreur en « bonnes espèces sonnantes » aux vendeurs, le reste à payer avec intérêts aux héritiers de la veuve Barette ou Baret aussitôt après le décès de celle-ci (27). Cet immeuble comprenait deux niveaux à trois pièces et cuisine chacun, un grenier sous toit tuilé, une cave voûtée et une petite cour avec puits et aisances (5). Par la suite, cette maison deviendra le 19 puis le 17 (numéro retenu ici), la rue prenant plus tard le nom de rue Godron.

Joseph Stezle y emménage aussitôt avec son père Mathias, sa soeur Anne et son frère Georges (7), n'occupant qu'une partie de l'immeuble, l'autre étant donnée en location, ce qui, compte tenu de la composition de la famille Stezle, ne devait sans doute pas laisser beaucoup de place à Joseph pour la tenue d'un atelier important. Le mariage de Georges en 1806, puis le décès de Mathias en 1809 libèrent certainement un peu de place. Entre 1820 et 1822, Joseph Stezle a hébergé Joseph Steger, son principal ouvrier.

Entre 1802 et 1819, Joseph Stezle acquiert, en trois étapes, les quatre parts en indivision de l'immeuble Lombard voisin rue des Champs 51 (devenu 17 puis 15) situé entre sa propriété et celle des héritiers du citoyen Billecard devenue par la suite propriété du menuisier Wolff. Ce dernier deviendra un fournisseur de bois de Joseph Stezle. Le 23.4.1802, il achète, par-devant Me Nicolas le Jeune, à la dame Heleine Lombard, veuve de Jean Baptiste Sauret, marchand de bois, le premier quart. Celui-ci correspond au lot obvenu à la *vendresse* dans le partage de la totalité fait, le 15.2.1776 par-devant Me Pierson, notaire à Nancy, entre elle et les co-héritiers de Nicolas Lombard, leur frère. Le montant de la vente était de 1000. frs pour toutes choses, payé sur place par l'acquéreur « en bonnes espèces d'argent coursables ». L'appartement acquis étant loué, J. Stezle s'obligeait à maintenir le locataire dans les lieux, sauf à le dédommager (28). Un deuxième quart, provenant également de la succession de Dominique Lombard, est acquis le 6.5.1811 par-devant Me Glaudel (5). Il acquiert enfin la dernière moitié le 22.1.1819 par-devant Me Blancheur, sur Elisabeth Hilaire résidant à Lasalle (Gard) qui l'avait achetée à Joseph Lombard, frère d'Héleine Lombard, le 7.2.1802. Dans l'acte de vente, on apprend que Joseph Stezle était « facteur d'instruments patenté » jouissant d'une très bonne notoriété à Nancy, en particulier auprès d'un certain Nicolas Sigisbert Fournier, chef de Bureau à la Mairie et Procureur spécialement fondé de la « vendresse », ce qui lui a évité de devoir prendre une hypothèque (29). D'après la carte de Nancy de 1754 et l'acte notarié de 1776 précité, la construction des deux immeubles de Stezle remonte aux années 1760 après l'ouverture de la rue des Champs par emprise sur les jardins potagers du duc de Lorraine dont il ne subsiste actuellement que le Jardin Botanique Godron.

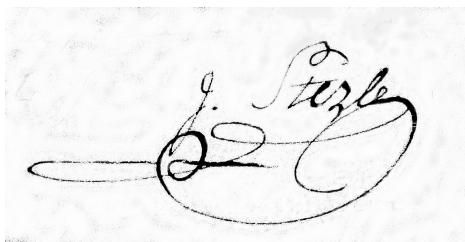
Le 15 avril 1815, J. Stezle se rend également acquéreur d'une maison, « aisances et dépendances », sise 7 rue de l'Esplanade (devenue rue Stanislas). Le solde du prix de l'adjudication, soit 2073.- frs, n'a été réglé que les 11.11.1833 et 26.2.1834. Son frère

Georges y résidera avec sa famille et y tiendra un magasin de musique au rez-de-chaussée jusqu'en 1833, année de son décès. Sa veuve Emelie Lorenziti, remariée Jourdan, y restera jusqu'au début de 1845, en relançant ce magasin avec son second mari et ses fils (5 ; 15).

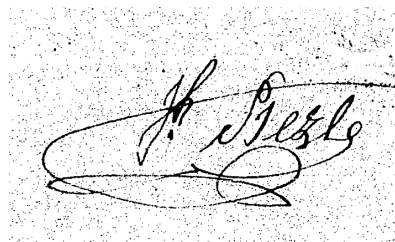
L'acquisition progressive de ces immeubles, payés 50% en espèces lors de la signature de l'acte d'acquisition, le solde à terme assorti d'intérêts à 5%, suppose que Joseph Stezle gagnait correctement sa vie dès avant 1800. Cela suppose également qu'il s'était constitué une bonne clientèle. Il est évident que son collègue et certainement concurrent Jean Chevreux, facteur d'orgues et d'instruments, et a fortiori G.L. Warnecke après 1816, avaient aussi bénéficié de cet intérêt, bien que Warnecke ait opté pour une politique immobilière différente en restant locataire jusqu'à son décès. La présence à Nancy de trois facteurs de pianos, dont deux au moins sont fabricants, montre surtout que sur la place de Nancy il y avait, dès le début du XIX^e siècle, un marché potentiel intéressant en facture de pianos. Après son décès, cet important patrimoine immobilier a passé à son frère François et à sa soeur Anne à la suite d'une adjudication.

Le gestionnaire financier

Joseph Stezle ne s'est pas limité à la facture de pianos. Il était certainement aussi doté d'un bon sens commercial et devait être un gestionnaire avisé de ses ressources financières. Outre la constitution de son patrimoine immobilier, il s'est lancé, à partir de 1825, dans l'émission de créances cédulaires ou hypothécaires ainsi que de prêts par billets, lui assurant, avec des intérêts à 5%, des revenus complémentaires. A son décès, de nombreuses créances et intérêts lui étaient encore dus. Il avait également avancé des sommes substantielles à ses proches, soit pour l'acquisition d'un immeuble, soit pour contribuer à l'assainissement d'une situation financière délicate (5).



Signature en 1798



Signature en 1834

Epilogue

Joseph Stezle est parvenu, en une trentaine d'années, à créer un notable pôle de facture et de location de pianos rayonnant sur Nancy et ses alentours. Comparativement aux ateliers et manufactures parisiens qui assuraient la plus grande partie de la production française de pianos à cette époque, le sien est assurément resté plus modeste. Il devait néanmoins jouir d'une bonne réputation en Lorraine et dans l'est de la France, au même titre que quelques autres rares fabricants de pianoforte tels les Henrion en Moselle et Sarre, Steckler à Metz (sans doute avant 1800), et les Kraemer, Loegel, Schott, Jauch, Tritsch, Henry et Lediker en Alsace (2). Joseph Stezle, qui vient s'ajouter à cette petite liste de facteurs de piano-forte provinciaux, peut être qualifié de tête de file de la facture de pianos à Nancy au début du XIX^e siècle dont le relais a été pris par G.L. Warnecke, puis, à une échelle industrielle, par Staub-Warnecke et les frères Mangeot. Alors que subsistent encore actuellement de nombreux

pianos sortis des ateliers de Staub (surtout d'après 1870) et à un degré moindre des Frères Mangeot, beaucoup plus rares voire disparus sont par contre ceux de Warnecke et surtout de Joseph Stezle. Par la diversité des instruments qu'il a fabriqués et entretenus parallèlement aux pianos, Joseph Stezle est véritablement un « facteur d'instruments » et fait partie à ce titre des derniers représentants de cette catégorie d'artisans polyvalents spécifique des facteurs d'instruments du XVIII^e siècle et qui disparaîtra progressivement avec la création des ateliers spécialisés et des manufactures industrielles après 1840.

Références

- (1) – Lieve Verbeeck, 2010, http://users.telenet.be/lieve.verbeeck/pianos_francais.htm.
- (2) - Battault J.C., (2009). – Les facteurs de pianoforte des provinces de France, 1760-1820. *in*: Musique, Images, Instruments, n°11, 43-73.
- (3) - Stussi J.M. (2011). – Les Facteurs - Fabricants de Pianos à Nancy entre 1800 et 1936. Eléments biographiques. Musica et Memoria, n°121-124, p.115-171, et *in* <<http://musimem.com/biographies>>.
- (4) - Stussi J.M. (2012). –Joseph Stezle, un pionnier de la facture de pianos, à Nancy, au début du 19^e siècle. Le Pays Lorrain, Nancy, v.93, p.147-152.
- (5) - Arch. départ. Meurthe-et-Moselle : 13 E 158 (minute 310) et 13 E 77 (minutes 55, 116 et 149).
- (6) - Arch. départ. Meurthe-et-Moselle : 8 U 57 (Me Pierre Commissaire-Preneur).
- (7) - Arch. Mun. Nancy, Registres de la population, 1800 à 1897.
- (8) - Arch. Mun. Nancy, 2F-44, et Trous Ch. (1932). – Deux documents sur l'industrie nancéienne en 1826. *in* : Le Pays Lorrain, février 1932, p.77-84.
- (9) Journal de la Meurthe, 27.2 et 17.3.1841, Collections Bibliothèque-Médiathèque de Nancy, 745 078.
- (10) - Gardeton C. (1822). – Bibliographie musicale de la France et de l'étranger, ou Répertoire général de tous les traités et œuvres de musique vocale et instrumentale. Nioret Ed. Paris. Et <http://books.google.be/books?id=r2RDAAAaAAJ> .
- (11) - Choron A.E. et Adrien-Lafarge J. (1839).- Manuel complet de musique vocale et instrumentale. Librairie encyclopédique Roret, Paris. *In* : http://books.google.be/books?id=5_YsAAAAYAAJ.
- (12) - Beaupain R., (2005). - La maison Erard : manufacture de pianos (1780-1959), L'Harmattan, Paris.
- (13) - Bouchard-Huzard, Paris, Eds., (1839). Exposition des produits de l'industrie française en 1839. Rapport du jury central. Section IV, Instruments de musique. *In* : <http://gallica.bnf.fr/>.
- (14) - Collection particulière.
- (15) - Agenda Musical 1837, p.247, <http://gallica.bnf.fr/>.
- (16) - Gallay J. (1890). Un inventaire sous la Terreur. Etat des instruments de musique relevé chez les émigrés et condamnés. Par A. Bruni. *in*: http://www.luthiers-mirecourt.com/bruni_1890.htm.
- (17) - Lutz .C. (1999). – La famille Lépine, facteurs d'orgues. *In* : Blume F. et Finscher L., Die Musik in Geschichte und Gegenwart. Kassel.
- (18) - Walther G., (2000). - Le « piano-forte organisé » du Centre Européen de l'orgue de Marmoutier (Bas-Rhin). Connaissance de l'Orgue, n°109-110, 32-37 (avec photos de l'instrument).
- (19) Journal de la Meurthe, 27.2 et 17.3.1841, Collections Bibliothèque-Médiathèque de Nancy, 745 078.
- (20) - Journal de la Meurthe du 6.6.1837, n°79, et du 6 octobre 1837, n°139. – Collections de la Bibliothèque – Médiathèque de Nancy, 745 078.
- (21) - Lutz Ch. et Depoutot R., (1990). Inventaire des Orgues de Lorraine, Meurthe-et-Moselle, Metz Editions Serpenoise, Metz.
- (22) - Stussi J.M. et Lutz Ch., (2011). – Les facteurs d'orgues nancéiens entre 1800 et 1875. L'Orgue Francophone, n°43, 61-92.
- (23) - Lutz Ch. et Farinez P., (1991). – Inventaire des Orgues de Lorraine. Vosges. Editions Serpenoise, Metz.

- (24) - Henrion L. (1996).- Des Henrion en Allemagne.
http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/33766/ANM_1997_219.pdf;jsessionid=07DB690E80B4272EDA80E8D183AA5CC3?sequence=1
- (25) - Arch. Départ. Haut-Rhin, Etat civil de Thann. 1792-1822.
- (26) – Meyer-Siat P. (1980). – Les facteurs d’orgues Henry de Thann. Archives Eglise d’Alsace Haguenau, vol. 40, p.167-181.
- (27) - Arch. départ. Meurthe-et-Moselle : 6 E 137.
- (28) - Arch. départ. Meurthe-et-Moselle : 15 E 132.
- (29) - Arch. départ. Meurthe-et-Moselle : 13 E 61 (minute 26).

Remerciements. L’auteur est grandement redevable à Mme Lieve Verbeeck (20) qui lui a communiqué diverses références et informations instructives.

*

Transcription partielle de l’inventaire successoral (5). En raison de l’importance de cet inventaire, la transcription a été limitée aux éléments concernant l’atelier de facture de pianos de J. Stezle. Mots *en italique* selon l’orthographe de l’inventaire.

**INVENTAIRE EFFECTUE APRES LE DECES DE JOSEPH STEZLE
 PAR Me BLANCHEUR, NOTAIRE A NANCY**

**En présence de l’Avoué Munier, du Commissaire-Preneur Joseph Collignon
 et du Juge de Paix Duparge les 2, 3, 4 et 5 novembre 1836
 dans les immeubles de Joseph Stezle situés 17 et 19 rue des Champs**

A la requête de :

Melle Anne Stezle, sœur de Joseph Stezle, habitant chez lui ; habile à se dire et à se porter son héritière jusqu’à concurrence d’un tiers ;

M. François Stezle, frère de Joseph Stezle, propriétaire et horloger à Commercy ; pour u second tiers

Mme Emelie Catherine Lorenziti, veuve en lres noces de Georges Stezle, vivant négociant,, épouse actuelle de Joseph Etienne Toussaint Jourdan, employé des Contributions indirectes ; agissant en qualité de mère de Joseph Etienne Toussaint Stezle, âgé de 16 ans, habile à prétendre pour un quart du dernier tiers.

Sr Joseph Etienne Toussaint Jourdan, agissant comme co-tuteur du sus-dit mineur qu’à l’effet d’autoriser la dame, son épouse, à figurer aux présentes ;

Melle Marie Adélaïde Caroline Stezle, majeurs, artiste musicienne, demeurant à Besançon, habile encore à prétendre à un douzième au Total

M. Jean Baptiste Charles Stezle, pour un troisième douzième du Total,

M. Jean Baptiste Louis Ange, voyageur de commerce, habile à prétendre à un autre douzième du Total, actuellement à Marseille, représenté par M. Charles Eugène Guibal, avoué à Nancy.

Dans une chambre au rez-de-chaussée à droite en entrant, éclairée par une croisée donnant sur la rue des Champs.

Un établi garni de deux vis allemandes et d’un Sergent, Sept francs, ci	7. » .
Une bigorne, quinze vieilles petites limes, Deux francs cinquante centimes, ci	2.50.
Une Clef, une scie à main et deux paires de bretelles en cuir, Quatre francs	4. ».
Un petit miroir, une Scie montée, Deux francs Cinquante Centimes	2.50.

Dans le Tiroir de l’Etabli précédemment inventorié

Des Limes, la plupart en mauvais état, un marteau et une petite pince, trois

francs et soixante quinze centimes	3.75
Quatre petits Cadres et deux médaillons, Deux francs, ci	2. »

Dans une Chambre au rez-de-chaussée éclairée par une Croisée donnant sur la Cour, le Scellé apposé sur la porte ayant été levé par Mr le Juge de Paix

Deux rabots, quatre Ciseaux, une pince, un polissoir, deux valets, une scie à mains et deux autres montées, sept francs	7. »
Deux clefs et deux diapasons, un franc cinquante centimes	1.50
Cinq fers à rabots et de la ferraille Deux francs	2. » »
Quatre feuilles de palissandre et un bout d'acajou, quatre francs	4. » »
Une pièce d'acajou et un tour à filer des cordes, huit francs	8. «
Six petites <i>pédalles</i> de bois d'acajou, cinq francs	5. »
Un piano en acajou à six octaves et trois cordes, cent cinquante francs	150. »
Un autre piano à cinq octaves et demi et deux cordes, vingt cinq francs	25.

Dans un placard faisant partie de l'Immeuble

Une varloppé, six rabots dont un en fer, et trois cruches en grès, quatre francs Cinquante centimes	4.50.
---	-------

Dans la Cuisine au rez-de-chaussée.

Une civière, une double échelle et une meule, Cinq francs	5. »
Cent soixante quinze pieds de bois de service, tant de hêtre que sapin et tilleul, Quinze francs, ci	15. ».
Sept planches en sapin, huit francs	8. ».
Un Soufflet d'orgue, une Table à fendre le placage et un merlin, dix francs	10. »

Dans la Cave prenant air et jour sur la Cour et sur la rue

Vingt feuilles de placage en acajou et deux morceaux de palissandre et cinquante feuilles de placage d'orme ; cent soixante francs, ci	160. ».
--	---------

Dans un magasin au rez-de-chaussée éclairé par deux croisées donnant sur la rue des Champs

Un secrétaire en bois de rose incrusté en ébène, et à dessus de marbre, meuble très ancien et recherché, Trois cent francs	300. ».
Un piano à queue à six octaves et à trois cordes, sa boîte en acajou, Trois cents francs, ci	300. ».
Un autre piano à cinq octaves et demie et à trois cordes, sa boîte aussi en acajou, Cent vingt cinq francs, ci	125. ».
Un piano carré non terminé ; sa boîte en acajou et à <i>ornemens</i> en palissandre ; Le piano à six octaves et trois cordes monté sur fonte, huit cent francs	800. ».
Un piano organisé à six octaves et deux cordes, trois cent francs, ci	300. ».
Un orgue formant piano trente cinq francs	35. ».
Une pendule en cuivre doré, sous globe, cent cinquante francs, ci	150. ».
Un baromètre et un thermomètre, un franc	1. ».
Deux tiroirs contenant de la ferraille et des cordes de piano, dix francs	10. ».

Dans le Cabinet

Une grande quantité d'objets qui ne méritent pas description, un franc Cinquante centimes, ci	1.50.
Un bureau en bois de chêne, dix francs	10. ».
Un petit piano très ancien, bois d'acajou et de Citronnier, vingt cinq franc	25. ».

Dans une chambre au premier étage éclairée par une croisée donnant sur la cour.

Une boite contenant des chevilles et des cordes, huit francs	8. ».
Une boite d'orgue et une Seringue en étain, six francs	6. ».
Une boite contenant deux kilogrammes de plomb et de la ferraille, trois francs	3. ».
Une caisse à compartiments contenant de la ferraille, Deux francs, ci	2. ».

Dans l'atelier à gauche en entrant dans la maison, prenant jour par deux croisées, l'une sur la rue des Champs et l'autre sur la cour de la dite maison (au 15 rue des Champs, par déduction de la configuration des lieux).

Une boite contenant des scies, des <i>vriles</i> , des limes, des marteaux, un sergent en fer et une quantité de vieilles ferrailles, le tout estimé à dix huit francs, ci	18. ».
Neuf bouvets, sept rabots, et quatre <i>Varlogues</i> (varloppes), dix francs, ci	10. ».
Quatre scies à main et trois autres à presser (??), quatorze francs	14. ».
Vingt sept petites presses en bois, sept francs, ci	7. ».
Trois établis et un sergent en bois, vingt et un francs	21. ».
Dix-huit sergents en bois, cinq grosses presses et trente quatre Visseres, neuf francs	9. ».
Une boite de piano non achevée, quarante francs	40. ».
Une vieille cheminée en tôle, cinq francs	5. ».
Quatre <i>madrilliers</i> en bois de hêtre et un sommier d'orgue, dix francs	10. ».
Une quantité de vieux boisage et d'objets de peu de valeur servant à l'atelier et ne méritant pas description, quinze francs	15. ».
Quatre <i>traiteaux</i> , trois francs	3. ».

A ce moment il a été procédé au classement d'une infinité de Pianos commencés et des boisages servant à ces instruments, le tout placé dans une chambre supérieure sans ordre ni division et sans qu'il ait été possible d'en établir la description régulière.

Dans la chambre au premier étage éclairée par deux croisées donnant sur la rue des Champs, le scellé apposé par le juge de paix, ayant été levé.

Onze <i>flajolets</i> , cinq paquets de charnières et vis et deux petits paquets d'ivoire, Cinq francs	5. ».
Deux paquets de laiton, quatorze fers à raboter, cinq francs	5. ».
Six violons, deux archets et une basse, quarante francs	40. ».
Une cage et du laiton, deux francs cinquante	2.50. ».
Cinquante tuyaux d'orgue en étain, vingt francs, ci	20. ».
Un boite contenant de la ferraille et du cuivre, Sept francs, ci	7. ».
Une autre boite renfermant des bobines de laiton, quatre francs	4. ».
Une autre encore contenant du plomb, trois francs	3. ».
Une serrure de sûreté, Six francs	6. ».
Quarante huit volumes divers, dix francs	10. ».
Un buffet d'orgue très ancien, quatre francs	4. ».
Un piano et un autre démonté, quarante francs, ci	40. ».
Quinze kilogrammes de colle forte, quinze francs	15. ».
Deux harpes sans cordes, six francs	6. ».
Dix huit tuyaux d'orgue, en étain, six francs	6. ».
Sept vieilles serinettes, trois francs cinquante centimes, ci	3.50.
Quatre mécaniques de piano, ancien système, trois francs, ci	3. ».
Deux timbales en cuivre, trois francs	3. ».
Deux boites en fer blanc renfermant des cordes de harpe, deux francs	2. ».
Huit dessus de piano en acajou et de boisage, vingt francs	20. ».

Dans un grenier au 2^{ème} étage à droite en entrant, le scellé apposé sur la porte par Mr le Juge de Paix ayant été levé

Seize bûchers de charmille, quatre francs	4. ».
Vingt cinq madriers tant en sapin qu'en Tilleul et du boisage, quinze francs	15. ».
Deux Varlopes et vingt fagots, cinq francs	5. ».

Dans un autre grenier contigu au premier, le scellé apposé par Mr le Juge de Paix ayant également été levé.

Cent kilogrammes de ferraille, quinze francs, ci	15. ».
Cinquante tuyaux d'orgue en étain, vint cinq francs, ci	25. ».
Vingt kilogrammes de plomb, dix francs	10. ».
Un petit poêle en fonte et ses corps en tôle, huit francs, ci	8. ».
Douze planches de Service et du boisage, Trente francs, ci	30. ».

Dans le placard à la chambre du premier Etage, le scellé apposé sur les vantaux par le Juge de paix ayant été levé.

Un tapis de piano en casimir imprimé, douze francs	12. ».
--	--------

Dans une cour de la maison rue des Champs se sont trouvés les objets ci-après qui, par oubli, n'ont point été portés précédemment.

Neuf madriers en noyer, un autre en sapin et une échelle, trente six francs	36. ».
---	--------

Dans un appartement au premier étage de la même maison ;

Deux établis et un sergent, seize francs	16. ».
--	--------

Registre de location de pianos :

« Dépouillement d'un Registres qui était placé dans l'une des armoires d'une chambre supérieure de la maison rue des Champs, lequel registre contient des annotations et règlements de comptes relatifs à la sortie de cette maison de pianos laissés à loyer par le défunt, le même registre contenant vingt cinq feuillets cotés et paraphés premier et dernier par Blancheur, lettre A

« A ce moment, à la demande des parties, le scellé apposé sur un secrétaire renfermant les papiers et placé au premier étage de la maison, ayant été levé, il en a été extrait momentanément un registre signé comme constatant aussi les loyers de Pianos et devant précéder ou faire suite à celui ci-dessus décrit, mais il a été reconnu après examen circonstancié, que tous les objets décrits en ce registre étaient de date fort ancienne et qu'il ne concernait que des sorties d'instruments rentrés depuis longtemps et dont les loyers avaient été acquittés. » Suivent environ 175 enregistrements de locations entre 1830 à 1836 sur 27 feuillets à raison de 6 à 7 enregistrements par feuillet, dont environ 45 étaient encore en cours.

Autres objets mobiliers trouvés dans le susdit secrétaire (*contenant les registres de location de pianos*) :

Quatre garnitures de Pianos en cuivre, vernissées, estimées ensemble huit frs ci	8. ».
Vingt rosaces également en cuivre vernissé et quatre entrées de serrures , dix francs	10. ».
Quatre garnitures pour lyres, en cuivre doré et deux rosaces , dix huit francs, ci	18. ».
Six adresses en cuivre, quinze francs ,	15. ».
Quinze chapiteaux en cuivre, deux francs ci	2. ».
Quatre bougeoirs en cuivre, quinze francs	15. ».
Quatre pieds de piano, en cuivre doré, huit francs	8. ».
huit autres en cuivre, quatre francs	4. ».
une montre en or à répétition et à musique, cent francs	100. ».
une autre également en or, marquant les secondes et les quantième,	

avec sa chaîne, un cachet et une petite clé également en or, même somme de cent francs	100. ».
une autre montre en argent, dégradée, six francs	6. ».
Et sept petites boîtes en carton renfermant des morceaux d'ivoire servant de touches aux <i>fortés</i> , cinq francs	5. ».
Total des objets « atelier » hors estimation des locations et des pianos loués pour un total des estimations comprenant en outre les effets personnels et les espèces :	3323. » 13991. ».

Créances – Dettes passives

Résumé de l'énumération des billets de prêts et des créances actives hypothécaires et cédulaires dues à Joseph Stezle, ainsi que des dettes passives à régler dues à des fournisseurs divers.

- créances actives cédulaires	3329. »
- créances actives hypothécaires	66512. »
- créances actives internes à la famille (François Stezle)	5400. »
- dettes passives	1758.20. »
- compte Anne Stezle	558. »
- dépenses par Anne Stezle pendant maladie J. Stezle	279.97. »
- addition à l'actif (trois pianos ; locations)	340. »
- total de l'actif mobilier	89232. »

Immeubles

Lors de l'adjudication (17 avril 1837) des immeubles 15 et 17 rue des Champs et 7 rue de l'Esplanade, la mise à prix a été respectivement de 4500.- frs, 5050.-frs et 15600.-frs., soit un total de 24950.-frs.

*